

Accusé de réception en préfecture
095-219502804-20250630-2025-DM-101A-AU
Date de télétransmission : 08/07/2025
Date de réception préfecture : 08/07/2025

publié notifié le 09/07/2025

GOUSSAINVILLE – n° 2025/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

H. Hamida

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2025-DM-101A du 30 juin 2025

OBJET : DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEMES - Culture (8.9)

CULTURE - Contrat de cession avec LILOU pour le spectacle « Les Allumeurs d'Etoiles » sur le marché des Grandes Bornes - le 10 décembre 2025.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment son article R. 2122-3,

Vu la délibération n° 2020-DCM-01A en date du 04 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° 2020-DCM-05A du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'une personne publique peut passer un marché sans mise en concurrence ni publicité préalable lorsque les services ne peuvent être fournis que par un opérateur économique déterminé, notamment lorsque le marché a pour objet la création ou l'acquisition d'une œuvre d'art ou d'une performance artistique unique,

Considérant qu'une représentation du spectacle « Les allumeurs d'étoiles » par la Compagnie Lilou est prévue le mercredi 10 décembre 2025 à 15h sur le marché des Grandes Bornes, dans le cadre du projet « Les Grandes Bornes en lumière » porté par la Médiathèque et le service Politique de la ville,

Considérant le projet de contrat de cession,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat de cession avec la Compagnie LILOU - 56 rue Denis Papin - 03100 MONTLUCON pour :

- Une représentation du spectacle « Les allumeurs d'étoiles »,
- Le mercredi 10 décembre 2025 à 18h,
- Sur le marché des Grandes Bornes - Rue du Marché - 95190 Goussainville,
- Pour un montant de 5 109,26 € TTC (TVA à 5,5 %).

Article 2 : DE PAYER un acompte de 30 %, soit 1.532,78 €, à la signature du contrat.

Article 3 : DE DIRE que les crédits nécessaires figurent au budget communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.